

Etudiants étrangers: la hausse controversée des frais d'inscription publiée au JO

Paris, 21 avr. 2019 (AFP) -

La hausse des frais d'inscription universitaires pour les étudiants non-européens entrera en vigueur à la rentrée prochaine, selon deux textes publiés dimanche au Journal officiel, malgré la fronde contre cette mesure gouvernementale.

A la rentrée prochaine, les étudiants extra-européens devront s'acquitter de 2.770 euros en licence et 3.770 euros en master et doctorat, soit plus de dix fois plus que leurs homologues européens, selon l'arrêté du ministère de l'Enseignement supérieur.

Les non-Européens ayant déjà entamé leurs études en France ne sont pas concernés par cette hausse.

Un décret publié dimanche liste par ailleurs une série de cas selon lesquels les étudiants hors-UE pourraient être exonérés de cette hausse, notamment en raison de leur "situation personnelle" ou s'ils répondent "aux orientations stratégiques de l'établissement".

La hausse ne s'appliquera par ailleurs pas aux doctorants étrangers, avait également indiqué la ministre de l'Enseignement supérieur Frédérique Vidal fin février.

La ministre avait en revanche refusé d'augmenter de 10 à 15% le nombre d'étudiants que les universités peuvent décider d'exonérer de frais, comme le permet un décret de 2013.

Depuis son annonce en novembre, cette annonce de hausse de frais universitaires ne cesse de faire des vagues.

Le gouvernement assure qu'elle permettra de renforcer l'attractivité de la France et d'augmenter le nombre de boursiers mais il n'a pas convaincu les opposants qui accusent cette réforme d'ériger un "mur de l'argent" frappant les étudiants étrangers les moins fortunés.

Plusieurs universités en France ont fait savoir qu'elle n'appliquerait pas cette hausse, en utilisant la possibilité d'exonérer de frais une partie de leurs effectifs.

Mi-mars, un rapport parlementaire a conclu que cette mesure faisait courir "un risque réel de décrochage sur le court terme" pour l'attractivité de l'enseignement supérieur français.

jt/ito/it

Afp le 21 avr. 19 à 13 49.